

Délibération n° 26-043

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du
25 juin 2026

Secrétaire de séance
Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 13

Effectif votant : 14

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 15 heures 00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Alice VERISSIMO TAVARES.

En suite de convocation en date du 19 juin 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Stéphane MAURICE, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROSAS, Mr François PERUS.

Absents, excusés ou représentés :

Mme Paloma GALLEGU (donne procuration à M. PERUS François), Mme Béatrice TRICART, Mr Sébastien BERQUIER (donne procuration à M. PETIT Samuel), Mme Caroline MERCIER.

Objet de la délibération

Approbation du compte administratif 2025
Budget du CCAS

Hors la Présence de Monsieur le Président, et sous la Présidence de Madame VERISSIMO TAVARES Alice, Vice-Présidente du CCAS,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget de l'exercice 2025 approuvé,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2025 du comptable public et sur proposition de Monsieur le Président

Il convient d'approuver le Compte Administratif 2025 du CCAS qui a pour fonction de présenter, après la clôture de l'Exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Pour l'exercice 2025, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	361 706.50	8 927 224.04	9 288 930.54
Dépenses	1 053 423.19	8 295 780.58	9 349 203.77
Résultat de l'exercice N	-691 716.69	631 443.46	-60 273.23
Résultat cumulé exercice N-1	652 312.31	-355 768.25	296 544.06
Reports en Restes à Réaliser			
<i>Recettes</i>	573 533.00		
<i>Dépenses</i>	4 890.99		
Résultat cumulé	529 237.63	275 675.21	804 912.84

Le conseil d'administration,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Président,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- Approuve la conformité du compte administratif de l'exercice 2025 au compte de gestion du comptable public.

APPROUVE à l'unanimité, après en avoir délibéré, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Alice VERISSIMO TAVARES.

